



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

**AVIS COMMUNAL**  
**FOAC – 23 décembre 2022**

---

**Mesures hivernales**

Afin de faciliter les mesures de déneigement, durant la période hivernale, nous vous prions d'éviter le parage de véhicules automobiles le long des rues du village et aux abords de celle-ci afin d'éviter tout accident ou dérangement (véhicule enseveli sous la neige ou autre).

Des places de parc sont à disposition :

- sur la place du village
- devant la Boulangerie Henry
- à la salle communale
- à la halle de gymnastique

Dans l'intérêt général, le passage des machines de déneigement et de salage ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés, ceci afin de pouvoir exécuter un travail plus consciencieux.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, les engins communaux sont parfois contraints d'emprunter les sens interdits et nous vous prions alors d'être vigilants et prudents.

De plus, nous souhaiterions vous rendre attentif que la neige déblayée des places privées n'est **pas** à évacuer sur la route **après** le passage des véhicules de la voirie.

Nous tenons à vous informer que les escaliers de la Rue des Pendants ainsi que de la Route des Sauges ne sont pas déblayés. Par la même occasion, nous souhaitons attirer votre attention que la Charrière du Stand est en service hivernal réduit. Merci de bien vouloir privilégier la Route des Places.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires d'immeuble, qu'ils ont la responsabilité de déneiger ou faire déneiger leur toit, afin d'éviter tout accident en cas de chute de neige sur la voie publique.

Nous vous souhaitons à tous un bel hiver et vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration !

**Interventions de la voirie**

Les 13 et 14 décembre dernier ont été le théâtre de grandes difficultés de circulation et de mobilité. En raison des pluies verglaçantes, il a été impossible, malgré les nombreuses interventions de nos voyers, de pouvoir dégeler les routes, places et trottoirs, la pluie recouvrant ou lavant le sel ou gravier répandu à chaque passage.

Ces conditions spéciales ont mis tout le monde à rude épreuve mais nous sommes certains de pouvoir compter sur la compréhension de chacun.

Sonvilier, le 23 décembre 2022  
Le Conseil communal

Le Conseil municipal